

Mesdames, Messieurs,

Merci d'avoir répondu à mon invitation et à celle du conseil municipal.

Je veux tout d'abord, excuser Madame la sous-Préfète, la sénatrice Isabelle Briquet et son collègue Christian Redone-Sarrazy, la députée Manon Meunier, retenues par les obligations d'un calendrier de début d'année chargé. Je veux aussi excuser Monique et Alain Jacquet, Anne-Lise Waldbauer, d'autres aussi...

En tout premier lieu, je veux présenter toutes mes excuses aux habitants qui ont été privés d'eau potable par la rupture d'une canalisation jeudi soir. À cette heure la pose d'une canalisation aérienne de deux cent mètres est en cours sous un terrain n'étant que mouillères gorgées d'eau. Merci à nos agents Christophe et Stéphane, aux quatre agents de la POL (Porte Océane de Limousin) qui nous prêtent main forte.



Je vais évidemment sacrifier à la tradition de souhaiter la bonne année pour 2025. Il est parfois des paroles du maire qui par elles-mêmes établissent le fait : « Je déclare solennellement Monsieur et Madame unis par les liens du mariage ». J'aimerais que mes vœux soient aussi performatifs. Essayons au moins de faire de cette nouvelle année 2025, une année de bonheur et de paix ici et pour notre petite Terre. Santé pour vous et les vôtres, réussite dans vos projets. Je souhaite aussi des relations apaisées entre concitoyens, de respect et de tolérance. C'est la raison pour laquelle nous lançons une initiative de solidarité pour les populations sinistrées de Mayotte, comme nous avons apporté notre aide aux Ukrainiens victimes de l'invasion par l'armée de Poutine. Le dérèglement climatique, les injustices sociales et les reculs démocratiques de part le monde sont autant de sujets qui affectent la vie de la commune et ses citoyens. Notre prise sur le cours de tout cela, aussi infime soit-elle, ne doit pas être relâchée. C'est la raison qui m'a amené à condamner un comportement menaçant et les propos insultants d'un administré à l'encontre d'un couple à Cinturat.

Avec l'intérêt général comme boussole et pleinement investi dans ma fonction d'élu local sur Cieux et dans la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, je n'en reste pas moins un citoyen libre et inquiet de la situation que le président Macron fait perdurer. Certes, l'alternative d'une autre majorité est tenue. Mais, d'une part, elle aurait le mérite d'être plus conforme aux résultats électoraux. D'autre part, elle placerait des forces politiques déjà regroupées pour les élections législatives autour du progrès social, démocratique et écologique, dans la situation d'engager des discussions et des mesures concrètes attendues et, par-là, de se renforcer. N'est pas ce que le pouvoir en place, malgré sa précarité et son impuissance, ne veut pas ? J'ose espérer que ce pouvoir et son premier ministre sauront accepter, notamment des mesures sociales et fiscales, pour ne pas confiner la France dans une situation délétère.



Pour l'heure et malgré les incertitudes, liées à la situation internationale, à l'incertitude budgétaire de la nation, la gestion de la commune pour une meilleure vie pour ses habitants doit se poursuivre.

Dernièrement, suite au départ et au remplacement de notre infirmière Claire Rocher que nous pouvons saluer pour son action ici pendant de longues années, les trois infirmiers opérant sur notre territoire se sont installés à l'étage de l'ancien collège Géonat. À l'étage, s'est aussi installé l'Institut du rêve 87 où opère Sarah, esthéticienne. Le Point lecture, c'est-à-dire le service décentralisé du Réseau de lecture de la CCHLeM tenu par des bénévoles -qu'ils soient ici remerciés-, vient d'y être déménagé dans un espace plus grand qui pourra accueillir les classes de Cieux et des animations ponctuelles. L'accessibilité de l'étage pour les personnes à mobilité réduite, par un petit ascenseur, va être réalisée prochainement. Cet équipement complète la plateforme d'accès PMR aux locaux de Madame Chatard, la kinésithérapeute. Il permettra, nous l'espérons et y travaillons, de louer les quatre bureaux restants vides.

Le bâtiment principal de Sainte Marguerite, 600 m² sur trois étages, est actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation pour de l'habitat. Les partenaires, le département de la Haute-Vienne, l'Office public de l'habitat 87 (ODHAC87), la CCHLeM et la commune de Cieux, ont réalisé une étude de structure montrant que moyennant 300 000 € pour la consolidation des fondations, de la toiture et de quelques linteaux, l'aménagement d'appartements est possible. Les partenaires tiendront réunion pour définir la suite à donner au projet le 24 janvier.

L'ensemble de l'espace Sainte Marguerite qui va s'agrandir de deux bandes de terre à l'arrière de l'ancien collège Géonat reprend vie, dont la première étape a été l'ouverture de la Maison des assistantes maternelles qui, avec trois assistantes maternelles, accueille jusqu'à 12 enfants.

Cette année, les façades des garages municipaux route de Vulry ont été rénovées et un agrandissement a été construit. L'esthétique de cette entrée de bourg s'en voit améliorée. Un travail en régie des agents terminera le chantier.

L'immobilier de l'ancienne boulangerie, acquise cet été, fait l'objet d'une étude de faisabilité de l'Agence technique du département (ATEC 87) qui nous sera rendue fin janvier, avec une option pour un local commercial généraliste et avec une option pour un local commercial dédié à une boulangerie-pâtisserie. Il est déjà décidé de rendre indépendant le local commercial en rez-de-chaussée et l'habitation à l'étage ; la réflexion suit son cours pour ce qui concerne la grande grange attenante à l'arrière et la possibilité d'établir un passage transversal entre la rue du 11 Novembre 1918 et la rue des Écoles. Parallèlement et suite aux

propositions d'habitants le 2 février dernier et lors d'une visite des lieux, la discussion pour la création d'un espace participatif va être réactivée.

Les investissements pour l'aménagement de l'aire naturelle de camping et la mise en visibilité du logis de groupe, le Logis des Treilles, donnent satisfaction. Au moment des comptes, 2024 sera une nouvelle année pour laquelle le solde du budget de fonctionnement sera largement positif. Une entrée et un parking indépendant pour le Logis des Treilles vont être créés pour des raisons de confort d'utilisation de tous les utilisateurs. Un projet de production d'électricité d'origine photovoltaïque pour de l'autoconsommation est toujours à l'étude. Le rendu de l'étude de la charpente en février précisera les possibilités.

La rénovation énergétique de l'école, comprenant l'isolation par l'extérieur, l'installation d'une ventilation double-flux et le passage du chauffage au fioul à un chauffage aux granulés de bois, engendrera des économies et participera à la transition énergétique. Elle a pris un peu de retard. Nous sommes en attente du montant de la subvention du département pour la seconde tranche de travaux. Le maître d'œuvre, le cabinet Bet Deloménie, nous soumettra ses appels d'offre aux entreprises fin janvier.

Restent et resteront en fin d'année 2025 deux chaudières au fioul dont il convient de se débarrasser au profit d'un mode de chauffage moins polluant et plus performant. Il s'agit d'une part, de la chaudière qui alimente le chauffage de la mairie, de l'agence postale et du logement attenant et d'autre part, de la chaudière qui alimente le chauffage de la MAM et de l'ancien collège Géonat. Une première étude est lancée avec le concours du service ESP 87 du Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV).

Un adressage aux normes verra le jour cette année. Il concerne toute la commune, le bourg et les villages. La dénomination des voies et le numérotage s'intégreront à la Base d'adresses nationale (BAN) pour des raisons réglementaires, pratiques, mais aussi de sécurité des personnes. Pour ce travail, nous vous demandons la participation, notamment pour la dénomination des rues non encore nommées.

Le travail de préservation des chemins ruraux devrait aboutir cet été ; la commission d'enquête publique vient d'être constituée.

L'activité forestière sur la commune est plus importante depuis quelques années. Activité économique nécessaire, elle est encadrée par des textes et des règlements dont la commune doit veiller au respect. Nous avons progressé pour l'attention aux chemins ruraux. En concertation avec d'autres communes des Monts de Blond, l'aide de l'Office français de la biodiversité (OFB) nous voulons faire plus pour préserver en particulier les alignements d'arbres, notamment en bordure de chemin ruraux.

Le label Village en Poésie que Cieux a acquis en août 2022 prend peu à peu consistance. Le parcours poétique compte huit pupitres et un panneau ; trois autres pupitres doivent compléter le parcours.

Dès avril, la végétalisation et le fleurissement feront l'objet de nouvelles propositions participatives.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels dont sa fondation est propriétaire de l'Etang du Brudoux prévoit de l'effacer, en raison de l'état de sa digue et des espèces envahissantes l'ayant colonisé. Il nous a été proposée une marche informative sur les lieux le 15 février. La collectivité s'oriente vers une réunion publique informative à partir des documents du CEN et où la question des plantes envahissantes serait prise en compte de façon globale et où de possibles alternatives à l'effacement seraient discutées.

Ce qui a été réalisé, ce qui est en train de l'être et les réalisations en projet n'ont pu et ne peuvent voir le jour sans le soutien, notamment financiers, de partenaires institutionnels comme l'État, merci Madame la Sous-Préfète de Bellac, merci Monsieur le Préfet. L'autre partenaire financier important est le conseil départemental, merci Patricia, merci Stéphane.

Ce qui a été réalisé, ce qui est en train de l'être, mais aussi ce qui fait le quotidien du service public municipal résulte aussi de l'action des agents de la commune. Nous essayons d'être attentifs à leurs conditions de travail et apprécions les engagements pour satisfaire aux besoins de la commune et de ses habitants.

La vie de la commune dépend aussi des services publics présents, notamment les pompiers et la gendarmerie.

Pour la vie de la commune, les associations jouent un rôle primordial que le conseil soutient, financièrement et par un effort de concertation global pour une bonne coexistence des activités, voire une synergie optimisant telle ou telle initiative. Sans pouvoir être exhaustif, je signale : la soirée théâtre du Comité des Fêtes le 15 février ; le week-end Monts de Blond Nature organisé les 8 et 9 mars par Les Mali' Cieux et pier O bois ; le Printemps des poètes du 9 au 21 mars, promu par la commune, À la page ! et d'autres volontaires ; les 12 et 13 avril l'Association des Parents d'Élèves du RPI Cieux-Javerdat réalisera la fête du pain. Suivront les initiatives du rugby des Anges de Cieux, de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Cieux, des Nuits musicales, de Cieux Initiatives, de l'ANACR pour les différentes commémorations.

Cieux, c'est aussi la communauté de communes, la CCHLeM dont Olivier Guillot est conseiller communautaire ainsi que moi, vice-président chargé de l'urbanisme et de l'habitat.

Janvier 2025 est marqué par un changement important voulu par la loi, dite NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), de 2015. La compétence assainissement est transférée à la CCHLeM. La commune a réalisé des travaux importants : le curage de la lagune du bourg et le remplacement de la station du Boucheron dont il ne reste plus qu'à la raccorder au réseau électrique et à la mettre en service. Ce transfert, en raison d'autres travaux jugés nécessaires, à savoir l'installation d'un filtre planté de roseaux pour le bourg et la réfection des conduites, se soldera par une diminution des attributions de compensation de la CCHLeM de 35 000 € par an. La commune sera déchargée des interventions lui incombant jusqu'alors, de la débroussailleuse à passer jusqu'à la facturation. La communauté de communes vient de voter les nouveaux tarifs pour l'eau assainie pour 2025 : l'abonnement de raccordement est de 25 €, le tarif de l'eau assainie fixé à 1,75 €/m³.

La CCHLeM va aussi, d'ici juillet 2025, mettre en œuvre le nouveau mode de collecte des ordures ménagères dont l'objectif est, d'une part, de faire progresser le tri puisque notre CCHLeM est particulièrement mal placée en la matière et, d'autre part, d'essayer de réduire la facture des usagers en agissant sur le seul paramètre sur lequel la CCHLeM peut agir, à savoir la collecte. Une partie importante étant du ressort du SYDED et de taxes de l'État. Plus de ramassage. Chaque usager apportera son sac de déchets ménagers à la colonne de tri correspondante, généralement placée à côté des autres colonnes des Eco-points. Un travail de la commune avec la CCHLeM et le SYDED a déterminé deux ECO-points supplémentaires : l'un en face de l'aire naturelle de camping et l'autre sur un terrain en bordure de route au Chêne Pignier. Une seule colonne pour les déchets ménagers sera installée à Charrat. De plus, l'obligation pour les collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets aux citoyens est facilitée dès maintenant par le retrait possible d'un composteur auprès de la CCHLeM. La CCHLeM, en collaboration avec la commune, mettra en place quelques composteurs collectifs dans le bourg de la commune.

Sous l'impulsion de la Caisse d'Allocations Familiales qui finance une partie du fonctionnement des accueils de loisirs mais aussi en raison de l'intégration d'Oradour-sur-Glane au Syndicat intercommunal Péri et Extra-Scolaire (SIPES), la CCHLeM, qui a la compétence enfance et jeunesse, a décidé de quitter le SIPES au profit de la création d'un accueil de loisir (ALSH) à Cieux comme il en existe d'autres sur le territoire de la CCHLeM. Cet accueil de loisirs pourra accueillir indifféremment, les mercredis et toutes les vacances scolaires, les enfants de Cieux, Javerdat et d'autres communes. La commune de Cieux s'est engagée, du moins jusqu'au maintien du financement par l'État tel qu'il existe, à assurer les temps d'activités périscolaires (TAP). Elle souhaite que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) soit honoré par les nouvelles structures intervenantes, d'un côté la CCHLeM et de l'autre la continuité du SIPES. Les modalités pratiques du changement sont en discussion

et soumises à un arbitrage entre les présidents des communautés de communes de Porte Océane du Limousin et Haut Limousin en Marche sous l'autorité de Monsieur le Préfet. Les élus et moi-même, nous nous efforçons à ce que les changements se fassent dans le maintien de la qualité des prestations pour les enfants et les familles. Nous insistons pour que le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Javerdat et Cieux qui donne pleinement satisfaction aux familles et à l'inspection académique, ne soit pas affecté.

Au-delà des vœux, cette soirée est un moment de partage d'informations et de communication prolongeant ce qui se fait au jour le jour sur le site de la commune, sa page Facebook, son PanneauPocket, plus épisodiquement avec les Flash infos Cieux et Le Mag, par des discussions au pied levé avec les élus. Mais n'hésitez pas, sollicitez une rencontre avec le maire ou un autre élu, demandez des informations à l'accueil, envoyez un e-mel.

Beaucoup d'autres choses pourraient être présentées, mais il me faut donner place à la remise de l'honorariat de maire conféré par le représentant de l'État dans le département, le Préfet, à notre ancien maire Claude Labraud.

Soumise au conseil par Dominique Gargaud, cette demande au Préfet emplissait toutes les conditions pour être satisfaite. Claude a été élu au conseil municipal de Cieux lors de l'élection partielle de janvier 1994. Il est devenu maire de Cieux suite aux élections de 1995 avec un conseil partagé entre 8 membres de sa liste 7 de la liste concurrente. Claude est resté maire jusqu'à l'élection de 2020 et privé, dans les derniers moments de son mandat, de son plein exercice par la maladie. Nous sommes loin des 18 années requises.

Si l'honorariat de maire ne confère aucun avantage, notamment financier, aucun pouvoir ou prérogative particulière, ce titre de maire honoraire est une distinction qui exprime la reconnaissance de la Nation à l'égard de Claude Lebraud qui voulut donner le meilleur de lui-même pour sa commune, ses concitoyens. Beaucoup dans cette salle connaissent mieux que moi le parcours de Claude et sont à même de dire en quoi Claude mérite cette distinction.

Comme je le disais lors de la passation de pouvoir, arrivé sur la commune bien après ta première élection, puisque je ne suis Ciellois que depuis une quinzaine d'années, je peux moins parler du maire que de l'homme.



Je sais que tu es d'ici. Tu es allé à l'école de Cieux, à l'actuel emplacement de la mairie et de la salle polyvalente. Parce que tu es d'ici, tu as assuré la continuité de l'activité agricole de la ferme familiale avec limousines et brebis. Je ne t'ai pas connu à ce labeur. Je n'ai pas non plus connu le maire qui a, avec son conseil et ses agents, aménagé la route de Blond, qui a réalisé les équipements de neutralisation pour l'eau potable, qui a su, avec une équipe, faire vivre la boucherie de Cieux. Bien d'autres choses pourraient être évoquées.

Nous nous sommes retrouvés bien des fois à l'occasion de préparations d'activités festives organisées par des associations pour le rayonnement de la commune. Car Claude Lebraud mettait la main à la pâte : pour monter des stands, les charger dans sa bétailière avant de conduire le tout à bon port. Et puis, je me souviens de tes

explications, données à un groupe de randonneurs dont je faisais partie, sur l'origine de la désignation du lieu-dit La Betouille, puis des explications de cette grave maladie affectant les châtaigniers, le chancre. Tout cela atteste du lien de l'homme à sa terre, à son pays, aux Monts de Blond. Une relation affective qui assurément a compté pour ton engagement citoyen.

Nous nous sommes aussi retrouvés dans le bureau de l'inspectrice d'académie pour la défense de l'école de Cieux, et cela ne compte pas moins à mes yeux. Dans le court moment où j'ai côtoyé le maire, je l'ai vu à l'écoute des gens, des habitants de Cieux, toujours essayant de concilier... peut-être jusqu'à l'inconciliable diront certains.

Il reste, aux marges de pages de livres que Claude a laissés en mairie, des annotations au crayon. Ce sont autant de témoignages d'une envie de comprendre pour agir.

À mes yeux, tout cela montre surtout l'humanité profonde de Claude Lebraud et c'est ce que je retiens de sa personne. Aussi, et avant de lui céder la parole, c'est avec plaisir, respect et bien humblement que je vous demande, à vous tous ici, avec vos raisons, d'accompagner ma remise d'honorariat de maire à Claude Lebraud.

Jean-Marie Esclamadon, le 11 janvier 2025

Stéphane Veyriras

Fort sympathique moment à l'issue de la séance des vœux de la commune de CIEUX lorsque le maire Jean-Marie ESCLAMADON a remis à Claude LEBRAUD le titre de MAIRE HONORAIRE.

Attribué par arrêté préfectoral ce titre ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative ni aucun avantage financier...mais il est la reconnaissance des habitants de CIEUX.

